

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1517

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et Mme Le Dissez

ARTICLE 9

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.